



# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 22 juillet 2008

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h

Absent : Damien Regazzoni

Absent excusé : Karine Kisrani qui donne procuration à Thierry Invernici  
Didier Laithier qui donne procuration à Philippe Guglielmetti  
Jusqu'à son arrivée (présent 19h40)

Madame Sandra Burdin est élue secrétaire de séance et en accepte la charge.

1. Validation du compte rendu précédent du 24 juin 2008 : vote à l'unanimité
2. Le conseil doit se prononcer sur le système de gestion des travaux de nettoyage des bâtiments communaux.  
Après concertation avec le groupe de travail, ce nettoyage sera confié à une entreprise privée.  
Vote pour le principe de gestion des travaux d'entretiens par une entreprise privée :  
Vote: 8 pour  
2 contre (Mme Karine kisrani et Mr Thierry Invernici)
3. Choix de l'entreprise : Après consultation sur la base d'un cahier des charges établi par le groupe de travail, 3 entreprises ont répondu à notre demande (SETRA, ENETT, AGENA).  
Pour des prestations annuelles et mise à disposition d'une heure exceptionnelle:  
SETRA :13715€                      **ENETT : 4747.12€**                      AGENA : 5739€  
20€/h                                      **17.89€/h**                                      25€/h  
Les prestations comprennent : personnel, produit d'entretiens et matériel adéquat  
Le conseil se prononce pour le choix de l'entreprise ENETT  
Vote : 8 pour  
2 contre (Mme Karine Kisrani et Mr Thierry Invernici)
4. Le conseil doit se prononcer sur la possibilité de mettre à disposition de la CCPO, un terrain en vue de la création d'un terrain familial sur la commune.  
Vote : 9 contre  
1 abstention (Mr Philippe Guglielmetti)
5. Après analyse du rapport de Mr le commissaire enquêteur, le conseil doit valider le périmètre de la carte communale. Celui-ci ayant émis un avis favorable, ce rapport est consultable en mairie aux heures d'ouvertures.  
Le conseil valide le périmètre de la carte communale ainsi que le droit de préemption à l'intérieur du périmètre  
Vote à l'unanimité
6. Le conseil doit se prononcer sur la facturation des employés communaux, mis à disposition pour nettoyer les abords de l'appartement communal.  
Suite à l'état des lieux, la commune avait demandé ce nettoyage au précédent locataire pour le 25 juin. Celui-ci n'ayant pas été fait en date, il leur sera facturé au tarif de 30€/ h pour 2h30 de travail soit 75 €

Vote unanimité

7. Afin de pouvoir aménager les abords de la nouvelle école maternelle, le Syndicat doit rétrocéder à la commune de MEREY SOUS MONTROND une partie du terrain acquis pour la construction de cette dernière. Il s'agit de la parcelle cadastrée section ZE n°102 pour une superficie de 509 m<sup>2</sup> et de la parcelle cadastre section ZE n°104 pour une superficie de 1429m<sup>2</sup>. La commune prenant a sa charge l'aménagement des travaux de voirie et d'aménagement qui sont transférés à la Communauté de Communes du Pays d'Ornans en partie de part ses compétences, le Syndicat du RPI décide la cession pour l'euro symbolique de ce terrain à la commune de MEREY SOUS MONTROND.

Vote à l'unanimité

Le Conseil municipal met en place cinq groupes de travail avec description des thèmes, et valide le calendrier et le responsable du groupe:

1-aménagement espace communaux, Mairie, entrée de village et futur place communale :

Didier Laithier responsable

Thierry Invernici

Jérôme Devaux

Sandra Burdin

Claude Coulet

Noel Laithier

fin 2008 début 2009

2-étude d'une possibilité de jumelage avec l'étranger :

Claude Coulet responsable

Karine Kisrani

Guy Moris

Didier Laithier

Xavier Manin

fin 2008 fin 2009

3-résidence senior :

Sandra Burdin responsable

Thierry Invernici

Guy Moris

Jérôme Devaux

Xavier Manin

Noel Laithier

Philippe Guglielmetti fin 2008 fin 2009

4-étude de possibilité de fédérer, revitaliser et dynamiser le milieu associatif et culturel de MEREY SOUS MONTROND :

Guy Moris responsable

Karine Kisrani

Thierry Invernici

Jérôme Devaux

Sandra Burdin

fin 2008 début 2009

5-étude sur les évolutions fiscales et financières de la commune

Philippe Guglielmetti responsable

Karine Kisrani

Claude Coulet

Xavier Manin

Noel Laithier

fin 2008 début 2009

Après avoir fait le point sur les commissions, Mr le Maire donne la parole au président du SRPI.

Mr Jérôme Devaux explique les travaux en cours et confirme le transfert de gestion de l'extra scolaire et du péri-scolaire à **Familles Rurales** d'Ornans à partir du 1er septembre

La Mairie sera fermée du 8 août au premier septembre 2008, le Maire et les Adjointes maintiendront une permanence estivale, les jours et heures seront affichés sur la porte et communiqués aux Citoyens.

Le maire remercie les conseillers et lève la séance à 20h45.

Le Secrétaire de séance

Le maire :